



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS

Commission fédérale des ingénieurs géomètres

Rapport

Brevet d'ingénieur géomètre: mesures visant à revaloriser l'examen d'Etat en vue d'encourager la relève

du 4 novembre 2016

Pour faciliter la lecture du présent concept, il a été renoncé à utiliser explicitement les formes masculines et féminines, si bien que la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Editeur
Commission fédérale des ingénieurs géomètres
c/o Office fédéral de topographie swisstopo
Seftigenstrasse 264, Case Postale
CH-3084 Wabern

Tél. +41 58 464 72 03
geometerkommission@swisstopo.ch
www.cadastre.ch

Table des matières

1	Situation initiale	2
1.1	Mandat confié.....	3
1.2	But et objet du présent rapport	4
2	Valeur accordée au brevet de géomètre.....	5
3	Valeur accordée à la Commission des ingénieurs géomètres.....	6
3.1	Tâches de la Commission.....	6
3.2	Organisation de la Commission	6
3.3	Moyens financiers de la Commission	6
4	1 ^{ère} étape: analyse de l'examen d'Etat dans sa forme actuelle et étude de variantes	7
4.1	Variante du «statu quo»: conserver l'examen d'Etat dans sa forme actuelle.....	7
4.2	Variante du «stage avec système de tutorat»: rénover l'examen d'Etat actuel.....	7
4.3	Variante du «MAS»: remplacer l'examen d'Etat actuel par un master d'études avancées (Master of Advanced Studies, MAS	9
4.4	Bilan tiré de l'analyse et de l'étude des variantes.....	10
5	2 ^{ème} étape: optimisations	11
5.1	Diplôme reconnu d'une haute école	11
5.2	Justification de la formation théorique de niveau académique	11
5.2.1	Contrôle des disciplines enseignées	12
5.2.2	Dépôt et examen du dossier	12
5.3	Une expérience professionnelle de deux ans en rapport avec le niveau exigé dans les quatre thèmes de l'examen d'Etat.....	12
5.3.1	Problème: expérience professionnelle insuffisante	12
5.3.2	Formations continues suivies parallèlement à une activité professionnelle	13
5.4	Examen d'Etat: l'examen pratique permettant d'obtenir le brevet de géomètre.....	13
5.4.1	Déroulement de l'examen d'Etat.....	14
6	Communication, information et impact sur les tiers	16
6.1	Contacts de la Commission des géomètres avec les EPF et les HES	16
6.2	Information des étudiants des EPF et des HES	16
6.3	Contact de la Commission des géomètres avec les associations	16
6.4	Activité d'enseignement	16
6.5	Moyens d'information et de communication	16
6.5.1	www.cadastre.ch/geometer	16
6.5.2	Moyens d'information.....	16
6.5.3	Rapport annuel	17
6.5.4	www.arbeitsplatz-erde.ch.....	17
7	Suite du processus, calendrier.....	18

Abréviations

Brevet de géomètre	Brevet d'ingénieur géomètre
CadastreSuisse	Conférence des services cantonaux du cadastre
CAS	Certificate of Advanced Studies (certificat d'études avancées)
Commission des géomètres	Commission fédérale des ingénieurs géomètres
D+M	Direction fédérale des mensurations cadastrales
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
ETHZ	Eidgenössische Technische Hochschule Zürich (Ecole polytechnique fédérale de Zurich)
FHNW	Fachhochschule Nordwestschweiz (Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse)
GEO+Ing	Groupement professionnel des ingénieurs en géomatique Suisse
geosuisse	Société suisse de géomatique et de gestion du territoire
HEIG-VD	Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
IGS	Ingénieurs Géomètres Suisses
LGéo	Loi fédérale sur la géoinformation (loi sur la géoinformation) (RS 510.62)
MAS	Master of Advanced Studies (master d'études avancées)
OGéom	Ordonnance concernant les ingénieurs géomètres (RS 211.432.261)
PGS	Professionnels Géomatique Suisse
swisstopo	Office fédéral de topographie

1 Situation initiale

40% des ingénieurs géomètres brevetés actuellement inscrits au registre des géomètres, soit 170 personnes, prendront leur retraite d'ici à 2020. On estime qu'il faudra entre 10 et 15 nouveaux titulaires du brevet chaque année pour parvenir à compenser ces départs dans la durée¹. Or le brevet d'ingénieur géomètre (brevet de géomètre) n'a été délivré en moyenne qu'à huit personnes par an au cours des 17 dernières années. Et parmi ces spécialistes nouvellement brevetés, tous ne se sont pas dirigés vers la mensuration officielle ou n'y ont pas fait souche, choisissant rapidement une autre voie. Concrètement, cela signifie que nous allons manquer d'ingénieurs géomètres brevetés dans un proche avenir. Cette prévision conservera sa validité même si la tendance actuelle au regroupement se confirme, conduisant à des bureaux de géomètres plus grands, avec un nombre plus faible de propriétaires brevetés à leur tête. Et pour reprendre les termes de Georges Caviezel, président en exercice de la Commission fédérale des ingénieurs géomètres: «*Tout bureau de géomètre qui cesse son activité ou qui fusionne avec un autre bureau constitue une perte. Cela réduit le nombre de représentants de notre branche professionnelle et donc de défenseurs de ses intérêts. Mais cela réduit aussi les perspectives qui peuvent s'offrir à de jeunes professionnels.*»² La garantie des suppléances est un autre aspect à prendre en compte dans la discussion.

Certaines tendances qui se dessinent au niveau des études suivies dans les hautes écoles aggravent encore le problème de l'insuffisance de la relève pour les ingénieurs géomètres: les sciences de la nature et de l'ingénieur connaissent une désaffection généralisée et de nouvelles filières, plus dans l'air du temps (comme les sciences de l'environnement), sont apparues ces dernières années. En outre, quiconque vise la délivrance du brevet doit composer lui-même le programme de ses études afin qu'il comprenne bien les matières obligatoires dans ce cadre. Et le fait que certains cours ne sont plus proposés tous les ans en raison de la faiblesse de la demande ne lui facilite pas la tâche.

1.1 Mandat confié

L'Office fédéral de topographie swisstopo ainsi que la Commission fédérale des ingénieurs géomètres (Commission des géomètres) ont conjointement défini le mandat suivant:

- élaboration de mesures concrètes visant à pourvoir les postes qui deviendront vacants dans la Suisse entière au cours des prochaines années, notamment en raison du départ à la retraite programmé d'ingénieurs géomètres brevetés; ces emplois s'adressent à des professionnels qualifiés;
- formulation de propositions concernant les modalités d'obtention concrète de l'expérience professionnelle de deux ans en rapport avec le niveau exigé dans les thèmes de l'examen d'Etat, telle qu'elle est prévue par l'article 2 OGéom³.

Le thème de la relève est également pris en compte en ces termes dans la stratégie de la mensuration officielle pour les années 2016 à 2019⁴: «*La Direction fédérale des mensurations cadastrales, Cadastre Suisse et les cantons collaborent avec les associations professionnelles et les établissements d'enseignement afin d'encourager la relève à tous les niveaux de formation.*» Il est en outre question, dans le plan de mesures associé à la stratégie (au chapitre consacré à la formation initiale et continue), d'un réexamen de la voie de formation conduisant au brevet.

¹ Source: article «Effectif et structure des âges des ingénieurs géomètres, état en 2012» paru dans la revue spécialisée «cadastre», n° 11, avril 2013 et registre des géomètres, état: septembre 2015

² Cf. «cadastre» n° 20, avril 2016, Editorial p. 3

³ Ordonnance concernant les ingénieurs géomètres (ordonnance sur les géomètres, OGéom) RS 211.432.261

⁴ Cf. www.cadastre.ch → Services & publications → Publications

La Commission des géomètres a institué le groupe de travail «Avenir du brevet de géomètre» pour s'acquitter de cette tâche. Il se compose des personnes suivantes (citées par ordre alphabétique):

- Franco Bernasconi (secteur privé), vice-président de la Commission des géomètres, thème D (dans le groupe de travail depuis 2016)
- Florian Buol (secteur privé), expert pour le thème A
- Elisabeth Bürki, secrétariat de la Commission des géomètres, Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M)
- Georges Caviezel (secteur privé), président de la Commission depuis 2016, thème B auparavant, responsable du groupe de travail
- Roman Ebnetter (administration publique), président de la Commission jusqu'à fin 2015 (dans le groupe de travail jusqu'au printemps 2016)
- Fabian Frei (secteur privé), membre de la Commission des géomètres, thème C
- Karin Markwalder (D+M) (dans le groupe de travail depuis 2016)

Programme d'activité du groupe de travail:

Date	Action
1 ^{ère} réunion: 4 février 2015	Séance initiale
2 ^{ème} réunion: 1 ^{er} avril 2015	Echange de points de vue entre les membres du groupe de travail et MM. F. Wicki, directeur de swisstopo, M. Nicodet, responsable de la D+M et M. Sinniger, direction générale de la mensuration officielle (D+M).
3 ^{ème} réunion: 14 avril 2015	Discussions portant sur le contenu du projet
4 ^{ème} réunion: 14 juillet 2015	Discussions portant sur le contenu du projet
5 ^{ème} réunion: 1 ^{er} octobre 2015	Adaptations rédactionnelles du concept, définition des demandes adressées à la Commission des géomètres.
Réunion de la Commission du 6 novembre 2015	Discussion du concept interne à la Commission «Ingénieurs géomètres brevetés: mesures propres à encourager la relève» du 8 octobre 2015
Ensuite, jusqu'au 15 décembre 2015	Consultation auprès des membres et des experts
6 ^{ème} réunion: 26 janvier 2016	Discussions portant sur les avis délivrés à propos du concept. Décision du dépôt de demandes auprès de la Commission au sujet de la formation théorique, de l'expérience professionnelle et de l'examen d'Etat.
Réunion de la Commission du 5 avril 2016	Discussions portant sur les demandes déposées par le groupe de travail et décision concernant la suite du processus
7 ^{ème} réunion: 23 août 2016	Finalisation du rapport
8 ^{ème} réunion: 10 octobre 2016	Autorisation de la version finale
Réunion de la Commission du 4 novembre 2016	Adoption du rapport

1.2 But et objet du présent rapport

En vertu du mandat qui lui a été confié, le groupe de travail a étudié plusieurs variantes et les a soumises à la Commission des géomètres. Il s'est avéré à cette occasion qu'une réorientation complète de la formation jusqu'au brevet de géomètre était irréalisable dans un délai convenable pour deux raisons essentielles: d'une part parce que tous les acteurs clés doivent être intégrés au processus et d'autre part parce qu'un tel projet requiert une adaptation des bases légales et que des conventions doivent être négociées pour certaines variantes.

La Commission a donc décidé de prendre certaines mesures immédiates à la demande du groupe de travail. Ces mesures peuvent être mises en œuvre rapidement, s'inscrivent dans le cadre du mandat confié et permettent donc de se rapprocher de l'objectif fixé.

Les associations professionnelles⁵ concernées, les instances fédérales⁶ et cantonales⁷ de même que les hautes écoles impliquées⁸ doivent être informées des mesures prises et des réflexions qui y ont conduit dans le cadre d'une consultation.

Certaines mesures ont déjà été mises en œuvre ou sont en passe de l'être.

⁵ Associations professionnelles: IGS, geosuisse, GEO+Ing, PGS

⁶ Office fédéral de topographie, Direction fédérale des mensurations cadastrales

⁷ CadastreSuisse Conférence des services cantonaux du cadastre

⁸ Hautes écoles: ETHZ, EPFL, FHNW, HEIG-VD

2 Valeur accordée au brevet de géomètre⁹

Une particularité de la mensuration officielle en Suisse tient au fait que l'économie privée participe directement aux travaux. Ces entrepreneurs du secteur privé sont contractuellement liés comme parties dans la mensuration officielle (MO). L'adjudication des travaux à l'ingénieur géomètre breveté inscrit au registre des géomètres a lieu «*ad personam*», ce qui signifie qu'il est directement responsable de son travail vis-à-vis du mandant.

Les activités dans le cadre de la MO sont régies par le droit public. En conséquence, la responsabilité de l'ingénieur géomètre breveté s'étend aussi bien à son propre travail qu'au travail des employés qui lui sont subordonnés. A titre de partenaire contractuel, il est directement responsable vis-à-vis du canton (ce dernier en tant que mandant) pour tous les dommages qu'il cause dans son domaine de compétence (art. 101 CO).

L'importance du brevet pour les ingénieurs géomètres trouve son origine au sein même du système de la mensuration officielle en Suisse:

- Dans la MO, des tâches de souveraineté nationale sont déléguées à des acteurs du secteur privé → Les titulaires du brevet qui sont par ailleurs inscrits au registre des géomètres doivent être perçus comme des officiers publics.
- La délégation est confiée par le canton → Le brevet de géomètre garantit le niveau de qualification professionnelle des ingénieurs géomètres inscrits au registre des géomètres.
- La quote-part de l'Etat est faible grâce à la délégation → Le brevet de géomètre – combiné à l'inscription au registre – garantit une exécution des travaux de haute qualité, aussi bien pour les cantons que pour les acteurs du secteur privé.
- Le brevet de géomètre garantit la fiabilité de la tenue du registre foncier; la sécurité du droit en rapport avec la propriété foncière s'en trouve ainsi garantie. Il convient essentiellement, à cet égard, de garantir la valeur des biens fonciers et les crédits hypothécaires afférents dont le montant global avoisine 900 milliards de francs (état en 2015¹⁰).
- La MO ne se limite pas à garantir la propriété foncière, elle tend de plus en plus à mettre à disposition des bases servant à constituer et à exploiter des systèmes d'information du territoire. → C'est pourquoi les ingénieurs-géomètres doivent posséder un nombre sans cesse croissant de compétences techniques, mais aussi sociales.
- Un niveau de formation équivalent dans le secteur public (Confédération, cantons, communes) et dans le secteur privé → Le brevet de géomètre garantit la création et le maintien d'une œuvre de mensuration cohérente et coordonnée, parce que les titulaires du brevet collaborent tous étroitement les uns avec les autres et parlent tous le même langage.

En plus des activités directement liées à la mensuration officielle, l'ingénieur géomètre breveté est un spécialiste reconnu pour tout ce qui touche à la gestion du territoire en général; il est un interlocuteur privilégié et neutre apprécié des autorités communales par exemple. L'exercice de ces compétences ne nécessite pas le brevet. En revanche, une personne qui s'adresse à un ingénieur géomètre breveté part du principe que son interlocuteur dispose de ces connaissances; il est important que le niveau dans ces domaines soit examiné lors de l'examen du brevet (thèmes mensuration officielle, géomatique, gestion du territoire et gestion d'entreprise). De même, le recours à un ingénieur géomètre breveté est indispensable pour toute opération de remaniement parcellaire. Enfin, selon les cantons, le recours à un ingénieur géomètre breveté est nécessaire pour:

- le plan de situation devant accompagner une demande de permis de construire
- l'implantation de nouvelles constructions
- l'établissement de plans de PPE
- l'établissement de plans de servitudes
- l'établissement d'actes authentiques pour l'inscription de servitudes
- l'approbation des bases cadastrales pour les plans d'affectation
- etc.

⁹ Les développements suivants se fondent sur l'expertise intitulée «Expertise sur l'importance et la nécessité du brevet fédéral d'ingénieur géomètre», prof. Dr. U. Ch. Nef et prof. Dr. A. Carosio, août 2005.

¹⁰ Source: Banque nationale suisse www.snb.ch → Les banques en Suisse

3 Valeur accordée à la Commission des ingénieurs géomètres

La Commission des ingénieurs géomètres (Commission des géomètres) est une commission extraparlamentaire¹¹, instituée par le Conseil fédéral pour une durée de quatre ans. Pour la période 2016–2019, la Commission se compose de dix membres (président et vice-président inclus)¹².

3.1 Tâches de la Commission

Les prérogatives de la Commission des géomètres ont été étendues par l'ordonnance sur les géomètres¹³ du 21 mai 2008, sur la base de l'article 41 LGéo¹⁴. Les tâches qui lui incombent durant les années 2016 à 2019 sont décrites ainsi dans la décision du Conseil fédéral qui l'institue:

- elle fait passer l'examen d'Etat aux ingénieurs géomètres
- elle tient le registre et délivre ou non le brevet
- elle exerce la surveillance disciplinaire sur les personnes inscrites au registre
- elle se charge de la procédure de reconnaissance d'un diplôme étranger pour la délivrance du brevet d'ingénieur géomètre
- elle s'acquitte d'autres tâches citées dans l'ordonnance sur les géomètres.

3.2 Organisation de la Commission

Elle peut faire appel à d'autres experts pour faire passer l'examen d'Etat. Actuellement, 33 personnes sont actives dans ce cadre (état octobre 2016).

Les membres de la Commission et les experts bénéficient d'une expérience professionnelle riche et multiple. Ce sont des spécialistes reconnus issus du secteur privé, de l'administration et des hautes écoles, exerçant leur activité dans les domaines de la mensuration officielle, de l'aménagement du territoire et des améliorations foncières. Ils représentent dans le même temps les différentes régions linguistiques de la Suisse. La commission elle-même doit en outre respecter l'équilibre hommes / femmes dans sa composition.

Les associations professionnelles – notamment l'IGS et geosuisse – sont indirectement représentées dans la Commission et dans le groupe des experts.

Il n'est pas toujours simple, pour la Commission elle-même, d'assurer sa propre «relève». La Commission souffre d'un manque de considération flagrant auprès de nombreux professionnels. Recruter de nouveaux experts est souvent difficile. Les géomètres forment une petite communauté dont les membres prêts à s'engager activement sont recherchés par toutes les organisations professionnelles. L'indemnité journalière très modeste de 400 francs (elle n'était que de 300 francs jusqu'en 2015) ne facilite du reste pas le recrutement d'experts, particulièrement ceux issus du secteur privé.

3.3 Moyens financiers de la Commission

Ils sont liés à des objectifs précis. La Commission des géomètres étant une commission extraparlamentaire, elle attire sur elle l'attention de la classe politique, plus précisément celle du Parlement. En conséquence, les moyens financiers qui lui sont alloués – lesquels doivent apparaître dans la prévision budgétaire de swisstopo – sont exclusivement destinés à l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées, au premier rang desquelles on compte l'organisation concrète et le passage de l'examen d'Etat.

La marge de manœuvre financière de la Commission est très étroite. Les moyens financiers ne peuvent servir que de façon limitée à encourager la relève professionnelle. La remise du brevet a eu lieu jusqu'à présent dans un cadre festif, mais modeste; son retentissement était donc faible.

Le dépliant réalisé en 2015, intitulé «Des professionnels recherchés qui occupent des postes clés – Les titulaires du brevet fédéral d'ingénieur géomètre», et l'affiche résultante n'ont pas été financés par la Commission des géomètres, mais par l'association créée pour célébrer le centenaire de la MO.

¹¹ Au sens entendu par l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA), RS 172.010.1

¹² www.cadastr.ch

¹³ Ordonnance concernant les ingénieurs géomètres (ordonnance sur les géomètres, OGéom) (RS 211.432.261)

¹⁴ Article 41 alinéa 2 LGéo

4 1^{ère} étape: analyse de l'examen d'Etat dans sa forme actuelle et étude de variantes

Au cours d'une première étape, le groupe de travail s'est penché sur l'examen d'Etat tel qu'il existe aujourd'hui. C'est dans le cadre de plusieurs réunions et à la suite d'échanges de points de vue avec des experts et des représentants d'associations professionnelles extérieures à la Commission que le groupe de travail a imaginé trois variantes pour l'examen d'Etat, en a esquissé les contours et les a évaluées. Le concept interne à la Commission qui en a résulté a été transmis pour avis à ses membres et aux experts de la Commission des géomètres. Il a été longuement débattu lors de la réunion de la Commission du mois de novembre 2015. Les retours enregistrés ont ensuite été analysés au sein du groupe de travail et pris en compte dans les réflexions ultérieures. En avril 2016, la Commission des géomètres s'est prononcée à propos des propositions formulées.

4.1 Variante du «statu quo»: conserver l'examen d'Etat dans sa forme actuelle

L'organisation et le déroulement de l'examen d'Etat actuel restent inchangés. Cela concerne aussi l'examen du dossier pour évaluer le niveau de formation théorique, le financement (hormis les émoluments d'examen, la Confédération prend tous les frais en charge), la cérémonie de remise des brevets et l'information dans son ensemble.

Points en suspens / défis à relever

- Des mesures supplémentaires sont requises pour atteindre l'objectif fixé.
- Une information plus large, dispensée plus activement est nécessaire à tous les niveaux.
- Les géomètres doivent être plus présents dans l'environnement professionnel et politique.
- Les titulaires du brevet doivent s'engager plus fortement en faveur des candidats potentiels.
- Il faut s'emparer du thème de la gestion du territoire.

Résultat de l'analyse, de la consultation et des discussions menées:

Il a été jugé peu vraisemblable qu'un surcroît d'information et de communication puisse permettre à lui seul d'étoffer l'effectif des ingénieurs géomètres brevetés et suffise à faire en sorte qu'ils bénéficient d'une meilleure expérience professionnelle dans tous les thèmes de l'examen. En conséquence, l'examen d'Etat ne devrait pas conserver sa forme actuelle. Il devrait être adapté (plus attrayant, plus moderne) et des mesures permettant une meilleure expérience professionnelle devraient être prises.

→ **Variante du «statu quo»: décision prise le 5 avril 2016 par la Commission des géomètres**
La variante du «statu quo» n'est pas étudiée plus avant en l'état actuel des choses.

4.2 Variante du «stage avec système de tutorat»: rénover l'examen d'Etat actuel

Un stage de deux ans – respectant l'expérience professionnelle de deux ans exigée – sera effectué dans un bureau de géomètre ou un service du cadastre pour obtenir le brevet de géomètre. Ce stage sera suivi par un géomètre inscrit au registre (= tuteur) qui en attestera l'exécution. Ainsi, les protagonistes se trouveront tous activement intégrés dans le processus de formation continue, ce dont résultera un soutien plus large dans les milieux professionnels, mais également économiques.

L'examen d'Etat prendra la forme d'épreuves écrites et orales passées dans chacun des quatre thèmes, à l'issue desquelles le brevet sera délivré.

Cette variante comprendra différents éléments:

- a. Stage + examen d'Etat = brevet de géomètre
- b. Contrat de formation conclu entre l'employeur et le candidat
- c. Financement

a. Stage + examen d'Etat = brevet de géomètre

L'obtention du brevet de géomètre sera subordonnée à l'accomplissement d'une formation pratique prenant la forme d'un stage de deux ans à l'issue duquel le candidat passera l'examen d'Etat. Sa forme sera plus ramassée qu'actuellement et il se basera entièrement sur le stage effectué.

Le stage

- Sa durée sera de 2 ans.
- Il sera suivi par un ingénieur géomètre breveté (tuteur), inscrit au registre des géomètres, qui en attestera l'exécution.
- Les stagiaires devront rédiger un rapport dans les thèmes que sont la «mensuration officielle, géomatique incluse» et la «gestion du territoire». Ce rapport portera sur l'expérience acquise en pratique (pendant une durée minimale qui reste encore à définir) et/ou sur des projets concrets élaborés. Le candidat devra aussi déposer un rapport pour le thème de la «gestion d'entreprise», présentant l'expérience acquise en rapport avec les thèmes exigés (droit, économie d'entreprise).
- Ces rapports seront transmis à la Commission des géomètres pour consultation avant le passage des épreuves orales. Les dates de remise seront précisées dès le début du stage. Les questions posées aux candidats durant les épreuves orales se baseront sur ces rapports, lesquels ne feront l'objet d'aucune évaluation directe.

L'examen d'Etat¹⁵

- épreuves écrites, 8 heures par thème
- épreuves orales

b. Contrat de formation conclu entre l'employeur et le candidat

L'employeur (bureau de géomètre ou administration) conclura un contrat de formation avec le candidat. Un modèle de contrat approprié sera mis à disposition par la Commission des géomètres.

Le contrat de formation sera approuvé par la Commission des géomètres.

c. Financement

Le groupe de travail estime que les deux variantes suivantes devront faire l'objet d'investigations plus poussées:

- Variante du «modèle de partenariat public-privé»
La formation des futurs géomètres (jusqu'à la délivrance du brevet) s'inscrit dans le cadre d'un partenariat public-privé qui la garantit. Les partenaires seront les suivants:
 - au niveau fédéral: la Commission des géomètres
 - au niveau cantonal: CadastreSuisse, la conférence des services cantonaux du cadastre
 - pour les organisations professionnelles: IGS, Ingénieurs Géomètres Suisse

Les partenaires concluront une convention entre eux. Elle règlera les principes régissant la formation (jusqu'à la délivrance du brevet), notamment les compétences, la clé de répartition des frais, le contrôle de gestion (controlling), etc.

- Variante de l'«ancrage législatif»
Le soutien financier accordé pour la formation (jusqu'à la délivrance du brevet) sera régi par une ordonnance. On pourra prendre exemple sur l'ordonnance sur le soutien aux formations dans le domaine de l'aviation¹⁶. Adoptée le 1^{er} juillet 2015 par le Conseil fédéral, elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016¹⁷.

Points en suspens / défis à relever

- Définir les droits et les devoirs d'un tuteur
- Régler le financement
- Vérifier les bases légales

¹⁵ Les détails le concernant restent à régler en totalité.

¹⁶ Communiqué de presse de l'OFAC du 1^{er} juillet 2015 (<https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=57926>)

¹⁷ SR 748.03

- Rédiger différents documents de base et modèles de documents
- Planifier l'information et la communication.

Résultat de l'analyse, de la consultation et des discussions menées:

Cette variante est jugée intéressante. C'est du reste celle qui répond au mieux au besoin d'accorder un poids supérieur à l'expérience professionnelle. Elle réduit aussi la charge de travail de la Commission des géomètres en matière de rédaction des sujets des épreuves écrites.

De fortes craintes pèsent toutefois sur cette variante: pourra-t-on trouver assez de tuteurs? Comment contrôler les exigences qualitatives à respecter par un tel suivi? L'ordonnance sur les géomètres devrait en outre être révisée, ce qui est contraire à la nécessité d'une mise en œuvre rapide des mesures. Cette variante pourrait aussi avoir des effets négatifs sur le nombre de candidats, les personnes intéressées devant s'engager pour une durée de deux ans avant le début de leur formation.

→ **Variante du «stage avec système de tutorat»: décision prise le 5 avril 2016 par la Commission des géomètres**

La variante du «stage avec système de tutorat» n'est pas étudiée plus avant.

4.3 Variante du «MAS»: remplacer l'examen d'Etat actuel par un master d'études avancées (Master of Advanced Studies, MAS)

La modernisation de l'examen d'Etat n'a pas été la seule option envisagée par le groupe de travail qui a aussi songé à permettre aux candidats de suivre des études parallèlement à leur activité professionnelle pour obtenir le brevet de géomètre.

Cette variante comprendra différents éléments:

- 5 CAS¹⁸ = MAS = brevet de géomètre
- Explications relatives au MAS
- Financement

a. 5 CAS = MAS = brevet de géomètre

C'est en collaboration avec différentes hautes écoles et en toute indépendance vis-à-vis de l'examen d'Etat actuel que des modules de CAS devront être localisés dans les quatre thèmes que sont la «mensuration officielle», la «géomatique», la «gestion du territoire» et la «gestion d'entreprise». S'ils respectent les exigences prescrites, les CAS correspondants seront alors certifiés par la Commission des géomètres. L'obtention du MAS signifiera automatiquement la délivrance du brevet de géomètre.

b. Explications relatives au MAS¹⁹

Le master d'études avancées (Master of Advanced Studies, MAS) requiert 60 crédits ECTS et comprend un travail de master. Les études (d'un volume total d'environ 1800 heures) peuvent s'étaler sur 15 mois au minimum et durer environ deux ans si elles sont suivies parallèlement à une activité professionnelle. Deux conditions sont généralement à remplir pour l'admission: une expérience professionnelle de plusieurs années et un diplôme délivré par une haute école (université ou HES) ou une qualification de niveau équivalent (être par exemple titulaire d'un diplôme délivré par une école supérieure spécialisée ou avoir réussi un examen professionnel supérieur et posséder une expérience professionnelle qualifiée en ayant exercé une fonction d'encadrement ou en ayant eu la responsabilité d'un domaine spécialisé).

La formation peut également être structurée de façon modulaire dans le programme des études d'un MAS. Le modèle que l'on rencontre le plus fréquemment est celui des modules de CAS, chacun valant 10 crédits ECTS. Un module de CAS dure d'ordinaire un semestre et correspond à une charge de travail d'environ 280 heures. Le programme – habituellement réparti sur 13 semaines à raison d'un jour par semaine et complété par une semaine d'enseignement intensif – permet de combiner une activité professionnelle avec les études.

¹⁸ CAS: Certificate of Advanced Studies (*certificat d'études avancées*)

¹⁹ Source: Wikipedia (*note du traducteur: article original en allemand, version française nettement plus succincte*).

Trois CAS (soit 30 crédits ECTS) permettent d'obtenir un diplôme d'études avancées (Diploma of advanced studies, DAS). Cinq CAS, un travail de master et un diplôme délivré par une haute école ou une formation de niveau équivalent constituent les conditions requises pour un MAS reconnu par la Confédération avec 60 crédits ECTS.

c. Financement

Le financement s'effectue sur une base privée au travers d'émoluments perçus pour les études.

Points en suspens / défis à relever

- Le rôle et la mission de la Commission des géomètres doivent être redéfinis.
- Une haute école proposant un CAS est-elle prête à lier l'admission à ce CAS au respect de conditions imposées par l'OGéom? Ce point est à vérifier
- Le fait d'être titulaire des cinq CAS requis entraîne-t-il automatiquement la délivrance du brevet de géomètre ou une épreuve orale supplémentaire doit-elle être passée dans chacun des quatre thèmes en guise d'examen final (examen d'Etat)? Ce point est également à vérifier.
- La question des instances de recours nécessite elle aussi des éclaircissements.
- Il convient de vérifier si les hautes écoles sont disposées à mettre en place une offre de CAS faisant encore défaut aujourd'hui.
- Comment l'expérience professionnelle peut-elle être garantie dans chacun des quatre thèmes? Ce point réclame lui aussi des éclaircissements.

Résultat de l'analyse, de la consultation et des discussions menées:

Le coût élevé, l'absence de garantie de l'organisation de la formation tous les ans et la crainte que l'enseignement dispensé ne devienne trop théorique – d'où une expérience professionnelle plus limitée voire inexistante – militent en défaveur de cette variante. L'ordonnance sur les géomètres devrait en outre être révisée, ce qui est contraire à la nécessité d'une mise en œuvre rapide des mesures.

→ **Variante du «MAS»: décision prise le 5 avril 2016 par la Commission des géomètres**
La variante du «MAS» n'est pas étudiée plus avant.

4.4 Bilan tiré de l'analyse et de l'étude des variantes

L'élaboration et l'analyse des variantes au sein du groupe de travail, les avis délivrés par les membres de la Commission et les experts de même que les discussions internes à la Commission des géomètres ont révélé qu'aucune des variantes étudiées ne permettait de se rapprocher de l'objectif visé (cf. chapitre 1.1).

Parce que les mesures à prendre doivent pouvoir être mises en œuvre et produire leurs effets aussi rapidement que possible, toute solution impliquant une modification des bases légales et la rédaction puis la conclusion de conventions est inappropriée à court terme. L'analyse des enquêtes d'opinion réalisées à l'issue de l'examen d'Etat depuis de nombreuses années auprès des candidats n'a par ailleurs révélé aucune critique de fond concernant les modalités de passage de cet examen. Des propositions portant sur les adaptations possibles de l'examen d'Etat ont en outre été faites dans les avis délivrés dans le cadre de la consultation.

C'est pourquoi la Commission des géomètres a décidé, lors de sa réunion du 5 avril 2016, de prendre certaines mesures applicables à court terme, propres à nous rapprocher de l'objectif visé. Ces mesures optimisent l'admission à l'examen d'Etat et son organisation et peuvent être mises en œuvre sans qu'aucune ordonnance n'ait à être modifiée.

5 2^{ème} étape: optimisations

Le temps presse. Du temps, il en faut pourtant beaucoup pour adapter des lois, des ordonnances et des prescriptions explicatives ou pour conclure des conventions (si le mode opératoire retenu le prévoit). Lors de sa réunion du 5 avril 2016, la Commission des géomètres a donc décidé de prendre des mesures pouvant être mises en œuvre rapidement et permettant de se rapprocher de l'objectif visé. La discussion a porté sur des mesures concernant tout autant les conditions d'admission à l'examen d'Etat²⁰ (diplôme reconnu d'une haute école, formation théorique et expérience professionnelle) que l'examen d'Etat lui-même.

5.1 Diplôme reconnu d'une haute école

La règle en vigueur aujourd'hui (art. 3 OGéom) n'est pas contestée. Sont donc reconnus comme diplômes d'une haute école:

- a. les masters délivrés par une école polytechnique fédérale (EPF);
- b. les masters accrédités délivrés par une haute école suisse;
- c. les diplômes de niveau équivalent délivrés par une haute école étrangère.

Les masters EPF et les masters HES sont ainsi placés sur un pied d'égalité pour ce qui concerne l'admission à l'examen d'Etat. Un master donné n'est pas exigé, comme cela a été le cas par le passé, si bien que l'accès au brevet d'ingénieur géomètre est en principe ouvert à toutes les catégories professionnelles du fait de la libéralisation intervenue.

→ **Aucune mesure n'est à prendre par rapport au diplôme reconnu d'une haute école, puisque la libéralisation est déjà intervenue.**

5.2 Justification de la formation théorique de niveau académique

Avec l'entrée en vigueur de l'OGéom, la justification de la formation théorique a été subdivisée en huit modules²¹. Une distinction a donc été établie entre

- les modules regroupant des disciplines fondamentales enseignées partout:
 - les bases scientifiques
mathématique, physique
 - la géomatique
bases géodésiques, techniques de mesure et méthodes de traitement géodésiques, théorie des erreurs et calculs de compensation
 - les technologies de l'information
informatique, systèmes d'information géographique
 - la gestion d'entreprise
gestion de projet

et

- les modules spécifiquement suisses:
 - les mensurations suisses
mensuration nationale, mensuration officielle;
 - la gestion du territoire
aménagement et développement du territoire, remaniement parcellaire et régime foncier, évaluation immobilière et foncière
 - le droit suisse
droit général, droit administratif, droits réels et droit foncier, droit de la mensuration et de la géoinformation, droit de la construction, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
 - la gestion d'entreprise
économie d'entreprise

Une importance supérieure à celle qui leur est attachée aujourd'hui est accordée aux connaissances dans les domaines du droit et de la gestion d'entreprise.

Les langues et la culture de la Suisse²² font l'objet d'examens séparés pour les candidats étrangers: première langue nationale, deuxième langue nationale, géographie de la Suisse, histoire de la Suisse et instruction civique.

²⁰ Article 2 OGéom

²¹ Rapport explicatif Ordonnances d'exécution de la loi sur la géoinformation (LGéo) du 30 novembre 2006 (état en mai 2008), page 58 ss.

²² En l'absence de maturité gymnasiale suisse. Les candidats étrangers sont concernés ici.

5.2.1 Contrôle des disciplines enseignées

L'intégration de l'évaluation immobilière et foncière parmi les matières du module de la gestion du territoire ouvre un nouveau champ d'activité au groupe professionnel; dans d'autres pays, cette discipline fait déjà partie de la palette des activités du géomètre²³.

L'idée de faire de l'évaluation immobilière et foncière un nouveau champ d'activité pour les géomètres ne s'est pas concrétisée. Aucune mesure n'a été prise en ce sens, ni au niveau national, ni au plan régional. Le groupe de travail estime que l'absence d'une réelle attribution de compétence (personne n'a été chargée de prendre la question à bras-le-corps) en constitue la raison principale.

→ **Décision prise le 5 avril 2016 par la Commission des géomètres**

La prise en compte de l'«évaluation immobilière et foncière» lors de la vérification de la formation théorique n'est pas d'actualité.

A la demande du groupe de travail, le comité «Formation théorique», compétent pour la reconnaissance de la formation théorique, a examiné les autres sous-disciplines. Il en a conclu qu'il n'y avait pas lieu d'agir les concernant.

Si une sous-discipline n'est plus proposée par une école polytechnique ou une haute école spécialisée dans les conditions voulues (pour cause de demande insuffisante, de manque d'enseignants, de moyens financiers trop limités pour y consacrer une chaire, etc.), c'est au comité «Formation théorique» qu'il incombe de trouver des solutions.

5.2.2 Dépôt et examen du dossier

Aux termes de l'article 5 OGéom, les candidats peuvent faire reconnaître leur formation théorique par la Commission des géomètres dans les différentes disciplines requises²⁴. Il leur incombe donc d'apporter les preuves attestant qu'ils disposent bien de la formation adéquate. L'examen du dossier est du ressort du comité «Formation théorique»; il est gratuit.

Le fait qu'il incombe aux candidats d'apporter les preuves de leur formation les incite à mener une réflexion plus approfondie sur le brevet de géomètre, si bien que ceux qui se sont donné la peine de déposer un dossier auront tendance à s'inscrire tôt ou tard à l'examen d'Etat. Les contacts personnels entre les déposants et le secrétariat de la Commission ainsi que les membres du comité revêtent ici une importance cruciale.

→ **Décision prise le 5 avril 2016 par la Commission des géomètres**

- **Aucun changement n'est apporté aux exigences à satisfaire aujourd'hui.**
- **Il reste trop fréquent que des documents ou des informations doivent être transmis a posteriori pour compléter un dossier. Les informations fournies sur le site www.cadastre.ch/geometer ont donc été réexaminées et un formulaire destiné à aider les candidats potentiels a été mis en ligne.**

5.3 Une expérience professionnelle de deux ans en rapport avec le niveau exigé dans les quatre thèmes de l'examen d'Etat

5.3.1 Problème: expérience professionnelle insuffisante

L'article 2, lettre c OGéom stipule que tout candidat disposant d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans, en rapport avec le niveau exigé dans les thèmes de l'examen (mensuration officielle, géomatique, gestion du territoire, gestion d'entreprise) est admis à passer l'examen d'Etat.²⁵ Cette demande n'est que partiellement satisfaite. Au terme de leurs études, l'activité des candidats se concentre généralement sur un ou deux thèmes.

La préparation à l'examen d'Etat prend par conséquent une forme intensive et très théorique – en raison de l'absence d'expérience professionnelle dans certains thèmes ou d'une expérience très réduite.

²³ Rapport explicatif Ordonnances d'exécution de la loi sur la géoinformation (LGéo) du 30 novembre 2006 (état en mai 2008), page 59 ss.

²⁴ Article 5 OGéom

²⁵ Article 2, lettre c OGéom

Mesures prises jusqu'à présent:

- Aujourd'hui, les candidats sont toutefois rendus attentifs au fait qu'une expérience professionnelle est très utile pour réussir l'examen d'Etat, notamment dans le thème C, celui de la gestion du territoire.
- Un courrier adressé aux supérieurs hiérarchiques des postulants les invite par ailleurs à leur permettre de suivre la gestion des dossiers au quotidien, afin qu'ils puissent se préparer au mieux pour le thème D, à savoir la gestion d'entreprise. La hiérarchie des candidats travaillant dans l'administration publique est quant à elle invitée à réserver une suite favorable aux demandes émanant de ses collaborateurs intéressés par l'examen d'Etat, pour qu'ils puissent effectuer un court stage dans un bureau de géomètre.

Solution adoptée jusqu'à présent:

Aujourd'hui, la condition d'admission que constitue l'expérience professionnelle de deux ans en rapport avec le niveau exigé dans les thèmes de l'examen d'Etat (cf. art.2 let. c OGéom) est interprétée avec une certaine largesse par la Commission des géomètres: les candidats dont l'expérience professionnelle est limitée à un ou deux thèmes sont également admis à passer l'examen d'Etat.

➔ **Décision prise le 5 avril 2016 par la Commission des géomètres**

- **La Commission estime que l'expérience professionnelle revêt une importance cruciale pour l'obtention du brevet, aujourd'hui comme hier.**
- **Les candidats devront fournir des informations plus détaillées à l'avenir sur l'expérience professionnelle dont ils disposent. Des informations correspondantes seront mises en ligne sur www.cadastre.ch.**

5.3.2 Formations continues suivies parallèlement à une activité professionnelle

Les cours proposés par des prestataires extérieurs aux hautes écoles permettent de compenser en partie au moins (volet théorique) les lacunes dans la formation professionnelle.

Une formation de plusieurs jours sur la gestion d'entreprise²⁶ est proposée depuis quelques années par Ingénieurs-Géomètres Suisse (IGS). Dispensée en français et en allemand, elle est suivie par la plupart des candidats et a des effets positifs sur l'examen d'Etat: les connaissances des postulants se sont notablement améliorées dans ce domaine.

La Commission des géomètres estime que de tels cours constituent des aides précieuses et verrait d'un œil favorable la création d'autres offres de formation continue – surtout dans les domaines où les candidats disposent d'une expérience professionnelle insuffisante voire inexistante. La Commission des géomètres souhaiterait toutefois que l'enseignement dispensé soit largement tourné vers la pratique. Car l'examen d'Etat est un examen pratique qui sert également à évaluer la capacité d'un candidat à exercer son activité d'ingénieur géomètre breveté au quotidien.

- ➔ La Commission des géomètres ne recommande aucune mesure, parce qu'elle est elle-même dans l'incapacité de prendre des initiatives dans ce domaine, faute de compétences appropriées et de moyens financiers suffisants.

5.4 Examen d'Etat: l'examen pratique permettant d'obtenir le brevet de géomètre

L'examen d'Etat est un examen pratique qui porte sur les quatre thèmes suivants:

- **Thème A: la mensuration officielle**
notamment l'organisation, la mise à jour et les procédures propres à la mensuration officielle; le droit du registre foncier, de la mensuration et de la géoinformation.
- **Thème B: Géomatique**
notamment les bases géodésiques; les techniques de mesure et les méthodes de traitement; la saisie, la mise à jour et la gestion des géodonnées; la modélisation de données; l'analyse des données; la visualisation.
- **Thème C: Gestion du territoire**
notamment l'aménagement et le développement du territoire; le remaniement parcellaire et le régime foncier; l'évaluation immobilière et foncière; les droits réels et le droit foncier; le droit de la construction, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

²⁶ Depuis 2015, le centre de formation Géomatique Suisse propose ce cours pour le compte d'IGS.

- Thème D: Gestion d'entreprise
notamment l'économie d'entreprise; la gestion de projet; les marchés publics; la formation; les associations professionnelles y compris leurs règles déontologiques; le droit du travail, public et privé, le droit contractuel et le droit des sociétés.

5.4.1 Déroulement de l'examen d'Etat

Chacun des thèmes donne lieu à une épreuve écrite et à une épreuve orale. L'examen d'Etat s'étale sur une période de 3 semaines. Les épreuves ont lieu en français et en allemand. Les candidats issus de la partie italophone de la Suisse peuvent passer l'épreuve orale dans leur langue maternelle.

Le déroulement sans anicroche de toutes les sessions de l'examen d'Etat et les retours émanant des diplômés nous permettent d'estimer qu'il donne entière satisfaction dans sa forme actuelle. Les candidats déplorent cependant le nombre élevé de jours d'examen de même que l'infrastructure de bureau assez lourde dont ils doivent se munir.

Le groupe de travail a donc demandé à la Commission des géomètres

- de réduire la durée totale de l'examen et
- d'introduire la possibilité de décaler l'examen dans le temps.

Le niveau élevé actuel doit être conservé.

Ces nouvelles modalités d'examen ne requièrent aucune adaptation de la base légale.

→ Décision prise le 5 avril 2016 par la Commission des géomètres

- **La durée de l'examen est réduite. Son niveau élevé est conservé.**
- **La possibilité de décaler l'examen dans le temps est introduite: l'examen peut être décalé d'un an pour le thème B ou C. Le candidat doit l'indiquer dès son inscription. Une éventuelle annulation concerne l'examen d'Etat dans son ensemble. Les épreuves décalées dans le temps doivent être passées l'année suivante.**
- **Les modalités concrètes restent à définir, notamment pour ce qui concerne la réduction de la durée de l'examen, son programme, le décalage éventuel dans le temps, le déroulement de l'examen d'Etat et les travaux de terrain.**
- **Calendrier: la session 2018 inaugurerait le nouveau déroulement de l'examen d'Etat.**

Durée des épreuves écrites de l'examen d'Etat pour les candidats:

Thème A: 1,5 jour, dont 0,5 jour pour l'épreuve de terrain
 Thème B: 1,5 jour
 Thème C: 1,5 jour
 Thème D: 0,5 jour

Programme de l'examen:

	Semaine 1	Semaine 2
Lundi AM	Mise en place, accueil	B
Lundi PM	A (épreuve de terrain)	B
Mardi AM	A	B
Mardi PM	A	D
Mercredi AM	C	Oraux
Mercredi PM	C	Oraux
Jeudi AM	C	Oraux
Jeudi PM	(C) = après-midi de réserve pour les experts, en cas de fort afflux de candidats	Oraux
Vendredi AM	libre	Oraux
Vendredi PM	libre	Conférence des notes

→ Décision prise le 4 novembre 2016 par la Commission des géomètres

- **Le déroulement de l'examen d'Etat (passage des épreuves écrites/pratiques dans chacun des thèmes, passage ensuite de toutes les épreuves orales) est maintenu.**
- **Un poids supérieur est accordé au thème A «Mensuration officielle». L'épreuve de terrain concerne toujours le thème A.**

- **Il est désormais possible de décaler l'examen d'un an (épreuves écrites et orales) pour certains thèmes. La présence de tous les candidats est obligatoire le lundi matin y compris ceux qui répètent l'examen et ceux qui ont opté pour un décalage dans le temps.**

6 Communication, information et impact sur les tiers

Les mesures relatives à la communication, à l'information et à l'impact sur les tiers relèvent de domaines différents. Le président de la Commission en rend compte dans son rapport annuel.

6.1 Contacts de la Commission des géomètres avec les EPF et les HES

Les contacts entre la Commission des géomètres et les responsables de la formation au sein des EPF et des HES sont primordiaux et doivent être réguliers (fréquence minimale: une fois par an). Au niveau de la Commission, ces contacts font partie des prérogatives du président.

6.2 Information des étudiants des EPF et des HES

Les informations concernant le brevet et l'examen d'Etat sont dispensées aux étudiants avant qu'ils n'obtiennent le bachelier. Ces informations revêtent une importance cruciale et exercent une forte influence sur l'intérêt porté ultérieurement par les diplômés des EPF et des HES au brevet d'ingénieur géomètre et sur les efforts qu'ils sont prêts à déployer le concernant.

Ces informations sont prodiguées annuellement par des professionnels engagés et reconnus issus des rangs de la Commission des géomètres.

6.3 Contact de la Commission des géomètres avec les associations

Le président de la Commission des géomètres est invité à l'assemblée générale d'IGS ainsi qu'à la conférence ordinaire de CadastreSuisse où il expose brièvement les activités de la Commission.

6.4 Activité d'enseignement

La «Mensuration officielle» est enseignée à l'ETHZ, à la FHNW et à la HEIG-VD. Les cours sont dispensés par des professionnels de la mensuration officielle. Ils assument la lourde tâche d'éveiller l'intérêt pour la MO des jeunes gens en cours de formation, de façon qu'ils s'engagent dans cette voie et aillent jusqu'à passer l'examen d'Etat.

La Commission des géomètres salue et apprécie l'engagement dont font preuve tous ceux qui exercent une activité d'enseignement et remercie ceux qui permettent et soutiennent un tel engagement.

La Commission des géomètres évalue un approfondissement du dialogue avec ces chargés de cours, d'une part pour que le programme de l'examen reste en phase avec son temps et d'autre part pour que les connaissances à posséder pour passer l'examen d'Etat soient en adéquation avec la formation dispensée dans les établissements d'enseignement.

6.5 Moyens d'information et de communication

Les moyens les plus divers existent. Certains sont gérés ou mis en œuvre directement par la Commission des géomètres. Quant à ceux qui ne le sont pas, il est simplement renvoyé vers eux ici.

6.5.1 www.cadastre.ch/geometer

Aujourd'hui, le canal d'information et de communication principal est Internet. Sur le site Internet du cadastre suisse, www.cadastre.ch/geometer, on trouve toutes les informations officielles concernant l'admission à l'examen d'Etat et l'organisation de ce dernier.

Il est important que les sites Internet de toutes les associations professionnelles comportent des informations relatives au brevet de géomètre, resp. un lien vers www.cadastre.ch/geometer.

6.5.2 Moyens d'information

Des informations bien ciblées, régulièrement répétées revêtent une grande importance à notre époque où tout va très vite.

La Commission des géomètres dispose depuis 2015 d'un dépliant intitulé «Des professionnels recherchés qui occupent des postes clés – Les titulaires du brevet fédéral d'ingénieur géomètre» et d'une affiche qui en résulte. Ces deux produits sont disponibles en allemand, en français et en italien.

Bien que nous soyons désormais entrés dans l'ère numérique, la version imprimée du dépliant s'est largement diffusée au sein des hautes écoles et des bureaux d'ingénieurs géomètres où elle a su éveiller l'intérêt de nombreuses personnes.

6.5.3 Rapport annuel

Le règlement intérieur de la Commission des géomètres prévoit que cette dernière rende compte annuellement de ses activités au DDPS.

Le «rapport annuel du président» est également transmis à swisstopo ainsi qu'à toutes les associations professionnelles.

6.5.4 www.arbeitsplatz-erde.ch²⁷

www.arbeitsplatz-erde.ch est la nouvelle plateforme pour la géomatique qui s'adresse à un large public. Elle présente les multiples facettes de la géomatique et les filières d'études proposées. On y trouve aussi des informations concernant le brevet d'ingénieur géomètre, vérifiées et adaptées en permanence par la Commission des géomètres.

²⁷ C'est pour accroître la notoriété de la géomatique et de la gestion du territoire auprès de la jeunesse que geosuisse – la «société suisse de géomatique et de gestion du territoire», société spécialisée SIA – et l'ETH Zurich ont décidé de se joindre à une initiative lancée par les associations allemande et autrichienne: leur site Internet www.arbeitsplatz-erde.ch a ainsi été repris et adapté aux spécificités suisses. Il sera également traduit en français et en italien très prochainement.

7 Suite du processus, calendrier

Qui	Quoi	Quand
Groupe de travail «Avenir du brevet de géomètre»	Préparation de la consultation auprès de la direction de swisstopo, de la D+M, de CadastreSuisse et des associations professionnelles (IGS, geosuisse, GEO+Ing) et des hautes écoles (ETHZ, FHNW, HEIG-VD [EPFL]).	De mi-décembre 2016 à fin janvier 2017
Groupe de travail «Avenir du brevet de géomètre»	Dépouillement de la consultation, demande adressée à la Commission des géomètres	
Commission des géomètres	Adoption	Séance d'avril 2017
Groupe de travail «Avenir du brevet de géomètre»	Plan de mise en œuvre	
Commission des géomètres	Entrée en vigueur	Dès la session d'examen de 2018